

Compte-rendu de la Séance du Conseil Municipal du 24 janvier 2018

=====

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre janvier à vingt heure trente,
Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Clairac, sous la Présidence de Monsieur Michel PERAT, Maire de Clairac.

Etaient présents : M. CASSIN Dimitri, Mme Marie-Claude VIOLARD, M. LEOMANT Philippe, Mme VERHAEGHE Carole, MM. DELCOUSTAL Gérard, SFILIGOÏ Alain, Mmes TRAMOND Odile, VERMANDE Chantal, MM. BERNEGE Thierry, DOMANGE Christophe, Mmes CADORIN Véronique, BLANCHET Cécile et ARNAUD Anne.

Pouvoir d'Odile SAVIN à M. LEOMANT
Pouvoir de Jacques GALLINE à M. DOMANGE

Etaient absents : M. CABANE Bernard, Mme Annette GAY et M. Philippe HEGO.

Madame Anne ARNAUD est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau.

Le Conseil Municipal prend acte du procès-verbal de la séance du 20/12/2017.

010118 – Organisation des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2018.

Rapporteur Mme Carole VERHAEGHE

Le décret n°2017- 1108 du 27 Juin 2017 prévoit, pour les communes qui en font la demande, et après concertation avec les Conseils d'Ecoles et autorisation de l'Inspecteur d'Académie, de revenir à la semaine de 4 jours pour les écoles primaire et maternelle.

Les conseils d'écoles de primaire et maternelle, réunis le 8 janvier 2018 ont voté à l'unanimité moins 1 absente, le maintien de la semaine à 4 j ½.

Les délégués des Parents d'Elèves se sont prononcés à la majorité pour le maintien à 4 j ½.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après avoir entendu les arguments de chacun et débattu sur le sujet ont voté le maintien de la semaine à 4 jours ½ pour la rentrée 2018, avec :

Pour la semaine de 4 jours : 5 voix
Pour la semaine de 4 j ½ : 8 voix
Abstentions : 3 voix

020118 – Subvention pour voyage scolaire au Collège St Jean de Tonneins.

Rapporteur Mme Carole VERHAEGHE

Plusieurs voyages scolaires sont organisés par le collège St Jean de Tonneins en 2018 : séjour au ski, séjour en Italie et séjour en Auvergne.

12 élèves Clairacais sont concernés par ces sorties, mais 3 ont déjà reçu une aide auparavant.

En conséquence et conformément à la délibération n° 030115 prise en conseil municipal le 21/01/2015, M. le Maire propose de donner la somme de 30 € par élève et pour leur scolarité au collège St Jean.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés vote une subvention au Collège St Jean de 270 €.

030118 – Organisation d'un colloque sur le thème « Clairac et la Réforme » XVIe au XVIIe siècles ».

Rapporteur M. Michel PERAT

La Municipalité de Clairac porte un nouveau projet de colloque, sur le thème « Clairac et la Réforme - XVIe au XVIIe siècles » et qui sera piloté cette année, par une Association locale clairacaise, la Société Académique d'Agen et les Archives Départementales. Cet événement aura lieu le 2 juin 2018.

Le budget estimé pour l'accueil des intervenants et la tenue du colloque s'élève à 3 400 €. Le Département pourrait apporter une aide financière à hauteur de 30 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

VALIDE le plan de financement à hauteur de 3 400 € et **SOLLICITE** du Département la subvention la plus élevée possible.

040118 – Engagement des dépenses avant le vote du budget primitif 2018.

Rapporteur M. Dimitri CASSIN

Dans la mesure où, d'ici l'adoption du budget primitif, un certain nombre d'opérations engagées devront être liquidées partiellement ou en totalité, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de prendre la délibération nécessaire à la poursuite des programmes suivants sur le budget principal et budgets annexes :

Budget Principal :

- | | | |
|---|----------|----------|
| • Chapitre 20 – immo. Incorpor. | | 16 870 € |
| • frais d'étude | 5 000 € | |
| • fond de concours – voirie - VGA | 11 870 € | |
| • Chapitre 21 – immobilisations corporelles | | 29 500 € |
| • 2135 - inst et aménagement | 1 500 € | |

• 2182 – matériel de transport	10 000 €	
• 2183 - matériel de bureau et informatique	8 000 €	
• 2188 - autres immo. corporelles	10 000 €	
• Chapitre 23 - 2313 - accessibilité/sécurisation		51 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer l'engagement des dépenses avant le vote du Budget Primitif du budget principal, de l'exercice 2018 dans le cadre réglementaire et suivant les chapitres et opérations cités ci-dessus.

050118 – Mise en œuvre d'une « opération façades » en cœur de ville, dans le cadre d'un dispositif coordonné à l'échelle de l'Agglomération 2018-2021.

Rapporteur M. Philippe LEOMANT

Révéler le patrimoine local, sensibiliser les propriétaires privés à la nécessité de le protéger et le valoriser, améliorer le cadre de vie des résidents et renforcer l'attractivité de la commune sont autant d'objectifs poursuivis par le dispositif « Opération Façades ».

Concrètement, ce type d'Opération a pour objet d'inciter les propriétaires privés à réaliser des travaux de rénovation extérieure de leurs immeubles au travers de l'attribution d'une subvention.

Cette opération aurait une durée de 3 ans.

L'Agglomération propose d'accompagner les communes qui en font la demande, dans leurs démarches et à mettre à disposition de ces dernières l'ingénierie nécessaire à la bonne conduite d'une telle opération. Le coût de l'ingénierie étant réparti entre les différentes communes parties prenantes du dispositif.

De même, l'Agglomération envisage une participation financière, en complément et à parité de celle apportée par les communes, auprès des propriétaires privés pour la réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE d'octroyer une prime de 1 000 € par façade à raison de 5 par an.

060118 – Aliénation de l'immeuble cadastré ZC n° 107 lieu-dit « Les Douats ».

Rapporteur M. Gérard DELCOUSTAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE la cession de la parcelle de bois, non bâtie, sise lieu-dit « Les Douats » cadastrée section ZC n° 107, d'une contenance de 483 m2, à M. et Mme Claude GENNARI demeurant 3, rue du Lavoir de Balet 47400 TONNEINS.

FIXE à 700 € le prix de cette cession en accord avec le service des domaines.

=====